

COMMENT LIRE SA FACTURE D'EAU EN UN COUP D'ŒIL

FICHES-CONSEILS

[mise à jour : 05/2021]



Pour comprendre sa facture d'eau, il faut regarder les coordonnées du distributeur, sa consommation d'eau, le prix de l'eau au m³, notamment.

Pour comprendre sa facture d'eau, il suffit de bien la lire. Il existe deux types de factures d'eau :

- la facture d'**acompte** (où l'on paie les provisions tous les mois, tous les 3 mois...)
- celle de **régularisation** (annuelle, sur base du relevé d'index et donc de la consommation réelle).

Entre ces deux factures d'eau, c'est celle de régularisation qui donne les 4 informations les plus importantes.



1. Les coordonnées du distributeur

Qu'est-ce qu'un distributeur d'eau ?

Le distributeur... distribue l'eau du robinet ¹ qui a été « produite » (pompée). La distribution d'eau est un monopole public exercé par la commune.

Le distributeur peut être :

- la commune elle-même ;
- ou un opérateur public à qui la commune a confié la distribution.

À quoi sert un distributeur d'eau ?

À distribuer l'eau... et envoyer la facture d'eau, bien sûr. Mais pas uniquement.

Le distributeur est en effet aussi **responsable de la qualité de l'eau jusqu'au robinet** de l'abonné. Non seulement il analyse très régulièrement l'eau qui est distribuée, mais en plus c'est lui qu'il faut contacter en premier lieu en cas de doute sur la qualité de l'eau.

Les résultats d'analyse de la qualité de l'eau sont disponibles sur simple demande auprès de votre distributeur. Certains mettent même les résultats d'analyse sur leur site Internet (voir ci-dessous).

Qui est mon distributeur ?

Le distributeur est mentionné sur la facture d'eau. Vous pouvez également le déterminer en [entrant](#)

[votre code postal sur le site d'Aquawal](#) (pour la Wallonie). A Bruxelles la distribution d'eau est assurée exclusivement par [Vivaqua](#).

Il y a une cinquantaine de distributeurs publics d'eau **en Wallonie** (pratiquement tous également producteurs d'eau). Les plus importants sont la SWDE² (pour deux tiers des raccordements wallons), la CILE (région liégeoise), l'inBW (centre du Brabant wallon)...

Est-ce que je peux changer de distributeur ?

Non. La distribution de l'eau est un monopole public. Il n'est pas question de privatiser ce bien commun. On ne paie d'ailleurs pas l'eau en elle-même, mais bien sa distribution, sa protection, etc. ([voir les détails ci-dessous](#))

2. La consommation d'eau

La consommation d'eau est simplement déduite de la différence entre votre dernier relevé de compteur et le précédent. La facture d'eau reprend les relevés d'index, que vous avez d'ailleurs probablement encodé (ou fourni) vous-même.

L'**évolution de votre consommation** sur les dernières années est reprise **sous forme de graphique**. On consomme, en moyenne, 89 litres d'eau par personne et par jour. Pour un ménage de 3 personnes, cela revient à une consommation de 100 m³ par an. Vous êtes plutôt au-dessus ? Jetez un œil à ces [9 conseils pour économiser l'eau à la maison](#).

3. Le prix de l'eau de distribution

L'eau coûte, en moyenne, +/- 5,45 € par m³ en Wallonie.³

Qu'est-ce qui est « compris dans le prix ? »

Que représente le montant repris sur la facture d'eau ? Légalement, le prix de l'eau doit refléter l'ensemble des coûts liés à son utilisation.⁴

On ne paie pas l'eau en elle-même mais bien :

- la protection des captages ;
- la production de l'eau (le pompage) ;
- le traitement éventuel ;
- les analyses ;
- la distribution jusqu'au robinet ;
- la collecte et le traitement des eaux usées.

La gestion de l'eau est une compétence régionale : il y a donc trois systèmes de tarification pour la Wallonie, la Région bruxelloise et la Flandre.

Comment est calculé le prix de l'eau en Wallonie ?

La tarification repose sur la notion de coût-vérité. Le prix du m³ reflète donc ce que coûte réellement :

- la distribution de l'eau (Coût-Vérité à la Distribution ou CVD)⁵ ;
- la dépollution des eaux usées (Coût-Vérité à l'Assainissement ou CVA)⁶.

La « formule » est la suivante :

Paramètres	Formule
Redevance compteur	$(20 \times \text{CVD}) + (30 \times \text{CVA}) + \text{TVA}$
de 0 à 30 m ³	$\text{Conso} \times 0,5 \times (\text{CVD} + \text{Fonds social}) + \text{TVA}$
de 30 à 5000 m ³	$\text{Conso} \times (\text{CVD} + \text{CVA} + \text{Fonds social}) + \text{TVA}$
5000 m ³ et plus	$\text{Conso} \times 0,9 \times (\text{CVD} + \text{CVA} + \text{Fonds social}) + \text{TVA}$

La TVA est de 6%. Le fond social est de 0,0275€/m³ en 2021.

Concrètement cela veut dire que :

- Si on ne consomme que 13 m³ par an, on paie :
 - Redevance compteur (123 €, soit $20 \times 2,62 + 30 \times 2,36$)
 - + 13m³ d'eau (17€, soit $13 \times 0,5 \times 2,62$).
 - Soit un total de 149 € TVAC. Les frais fixes sont importants, puisque cela revient à payer le m³ à plus de 10 € !
- Si on consomme 100 m³, on paie :
 - Redevance compteur (123 €)
 - + 100m³ d'eau (390€).
 - Soit un total de 544 € TVAC, ou encore 5,4 €/m³.

Comment est calculé le prix de l'eau à Bruxelles ?

À Bruxelles, le calcul est différent mais il suit la même logique.

Pour les consommations des particuliers, le tarif tient compte de la composition du ménage (aussi appelée tarification solidaire).

Consommations domestiques	Par habitant et par an*	Distribution	Gestion des égouts (Assainissement communal)	Epuration (Assainissement régional)	Prix moyen de l'eau en 2021
Tranche 1	De 0 à 15 m ³	1,1485 €/m ³	0,6563 €/m ³	0,3357 €/m ³	2,1405 €/m ³
Tranche 2	De 16 à 30 m ³	2,1015 €/m ³	1,1334 €/m ³	0,5797 €/m ³	3,8146 €/m ³
Tranche 3	De 31 à 60 m ³	3,1143 €/m ³	1,6702 €/m ³	0,8544 €/m ³	5,6389 €/m ³
Tranche 4	+ de 60 m ³	4,6230 €/m ³	2,3863 €/m ³	1,2205 €/m ³	8,2298 €/m ³
Tarif moyen pour une consommation annuelle de 35 m³ par personne		1,8378 €/m³	1,0056 €/m³	0,5144 €/m³	3,3578 €/m³

*selon la composition du ménage au 1er janvier

Prix TVAC (6%). La redevance annuelle d'abonnement par logement ou unité d'occupation est fixée à 25,23 € TVAC. Source : [Vivaqua](#)

4. Les critères de qualité

La facture d'eau reprend les principaux critères de qualité et les résultats pour l'eau distribuée à votre robinet :

- le pH (acidité de l'eau) ;
- les principaux minéraux (Calcium, magnésium, Potassium, Sodium...) et leurs quantités ;
- les résidus de pesticides ;
- la dureté de l'eau (la quantité de calcaire contenue dans l'eau) ;
- la quantité de nitrates.

En savoir plus sur :

- [Les critères de qualité auxquels l'eau du robinet doit répondre](#)
- [Les substances et résidus trouvés dans l'eau du robinet](#)

L'eau du robinet coûte-t-elle cher ?

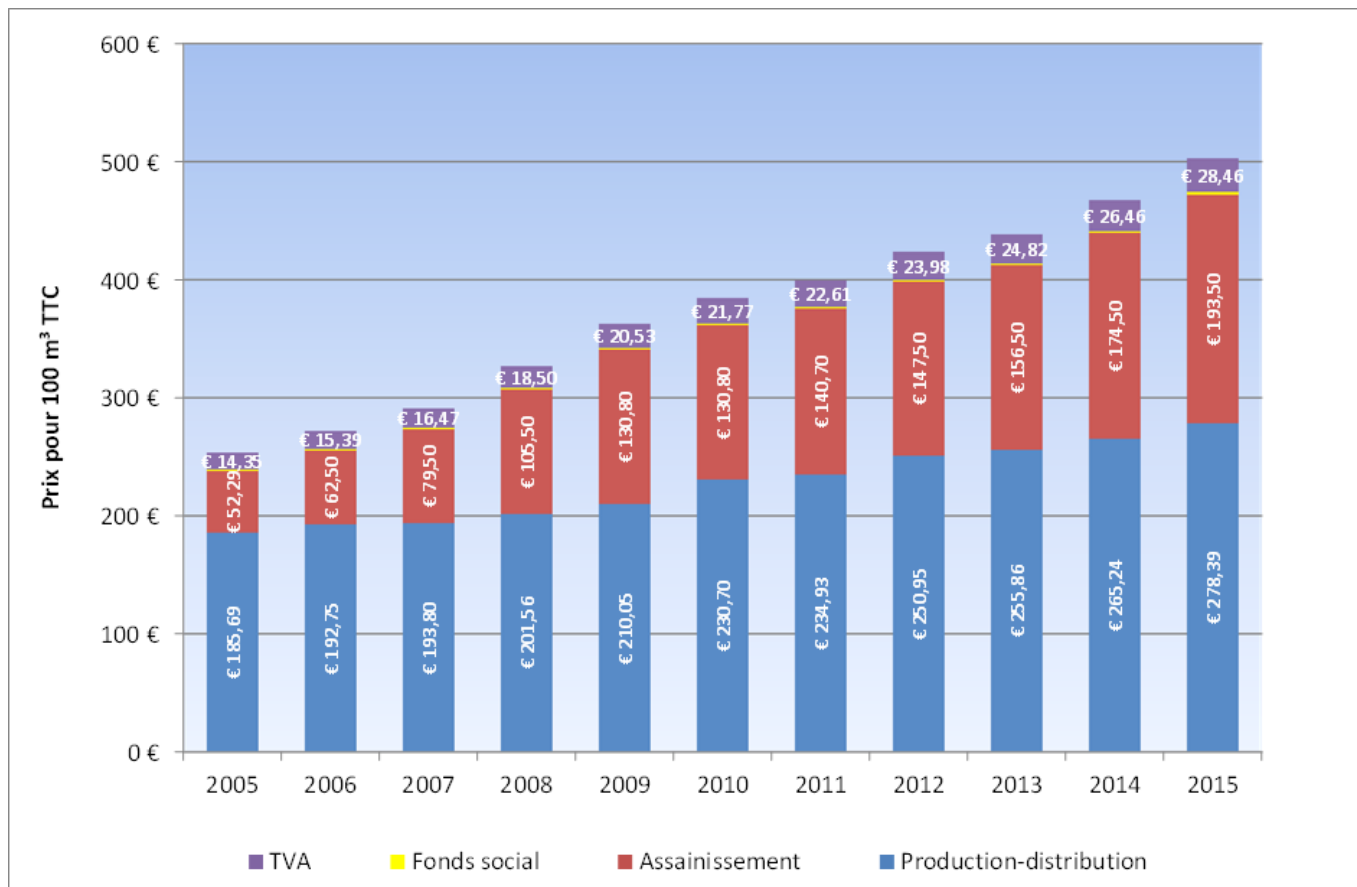
5,4€ pour 1000 litres, c'est très bon marché pour [de l'eau de bonne qualité](#) !

Pour de l'eau de boisson, c'est encore plus flagrant : avec un prix de 0,0054 € / litre , l'eau du robinet est le meilleur rapport qualité-prix comparée aux eaux en bouteilles (à partir de 20 centimes du litre, et bien souvent beaucoup plus).

Mais le prix de l'eau a fortement augmenté ces dernières années.

Et pour cause : depuis 10 ans, le prix reflète aussi le prix de la dépollution des eaux usées. Or, on avait énormément de retard dans ce domaine. Pour ne donner qu'un exemple, il n'y avait pas de station d'épuration des eaux à Bruxelles avant... l'an 2000 ! Selon Aquawal, l'assainissement des eaux représentait 20% du coût total de la facture en 2005 alors qu'en 2017, on est à près de 46%⁷.

En Wallonie, plus de 80% des eaux usées sont maintenant épurées.



Évolution du prix de l'eau pour 100m³. Source : aquawal.be

Par contre, c'est dommage de payer pour potabiliser une eau... qu'on mettra finalement dans ses toilettes. Comme les WC représentent environ un tiers de la consommation d'eau d'un ménage, on pourrait utiliser de l'eau de pluie au minimum pour cet usage. Voyez notre article [Comment utiliser l'eau de pluie chez vous](#). »

Cela dit, consommer de l'eau du robinet permet aussi de garantir un réseau public de distribution d'eau de qualité.

En savoir plus

Documents et informations générales sur le secteur de l'eau

- [Belgaqua](#) (fédération belge du secteur de l'eau)
- [AQUAWAL](#) (Union professionnelle des Opérateurs du cycle de l'eau en Wallonie)

Distributeurs / producteurs principaux

- [SWDE](#)
- [CILE](#) (Liège)
- [in BW](#) (Brabant wallon)
- [Vivaqua](#) (Bruxelles)

[1] L'appellation officielle est « eau de distribution publique ».

[2] SWDE : société wallonne de distribution d'eau. À ne pas confondre avec la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau), qui est chargée du financement et de la coordination de l'ensemble du réseau d'assainissement (de l'égout à la station d'épuration).

[3] Sur base d'une consommation de 100 m³/an, soit 300 litres/jour.

[4] La Directive 2000/60/CE établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle prévoyait que les Etats membres instaurent, pour 2010, un système de tarification qui reflète tous les coûts liés à l'utilisation de l'eau.

[5] Le Coût-Vérité à la Distribution (CVD) comprend l'ensemble des coûts de la production et de la distribution d'eau (frais de pompage et d'adduction, maintenance du réseau de distribution, entretien des raccordements...), en ce compris la redevance pour la protection des captages. Le montant du CVD est identique pour un même distributeur. Il est déterminé chaque année par les sociétés de distribution d'eau. Par exemple, il est de 2,62 €/m³ HTVA en 2017 pour la SWDE.

[6] Le Coût-Vérité à l'Assainissement (CVA) comprend l'ensemble des coûts liés à l'assainissement des eaux usées domestiques. Cette partie de la facture doit permettre de financer l'investissement en collecteurs et stations d'épuration. Ce financement est assuré par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE). Le montant du CVA est identique sur l'ensemble du territoire wallon et se monte actuellement (au 1er juillet 2017) à 2,36 €/m³ HTVA. Il était de 0,625 € en 2006.

[7] En reprenant le calcul précédent, pour 100m³ de consommation, il y a 236 € dus pour l'assainissement, sur 513€ HTVA.

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <mailto:rdebruyn@ecoconso.be>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[3] <https://www.aquawal.be/fr/contacter-mon-distributeur-d-eau.html?IDC=503>

[4] <https://www.vivaqua.be>

[5] <http://www.ecoconso.be/fr/content/9-conseils-pour-economiser-leau-la-maison>

[6] <https://www.vivaqua.be/fr/tarif-progressif/>

[7] <http://www.ecoconso.be/fr/content/quels-criteres-de-qualite-leau-du-robinet-doit-elle-repondre>

[8] <http://www.ecoconso.be/fr/content/leau-du-robinet-est-elle-dangereuse-pour-la-sante>

[9] <http://www.ecoconso.be/fr/content/sante-leau-du-robinet-est-elle-vraiment-potable>

[10] <http://www.ecoconso.be/fr/content/utiliser-leau-de-pluie>

[11] <http://www.belgaqua.be>

[12] <https://www.aquawal.be>

[13] <https://www.swde.be>

[14] <https://www.cile.be>

[15] <https://www.inbw.be>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

